

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- [Archives 2022](#) >
- Molenbeek : taxe les caisses automatiques de Delhaize sus...

Molenbeek : taxe les caisses automatiques de Delhaize suspendue !

Catégorie

Actualité

Publication

29/08/2022

Molenbeek : taxe les caisses automatiques de Delhaize suspendue !

La commune de Molenbeek-Saint-Jean a décidé d'instaurer une taxe de 5.600 euros par caisse en libre-service. En pratique, cependant, seul **Delhaize** aurait dû payer la taxe, car la chaîne de supermarchés est la seule à disposer de ce type de caisses dans la commune. En guise de motivation, elle déclarait que les caisses sans personnel entraîneraient une perte de travail et que le contact social, notamment dans les quartiers comptant de nombreuses personnes âgées, disparaîtrait si davantage de caisses en libre-service étaient installées. Il s'agit d'une première en Belgique !

Début août, **APLSIA**, association professionnelle qui défend les intérêts du libre-service indépendant en alimentation, avec UCM, a alerté la bourgmestre de Molenbeek de cette taxe inopportune, qui représenterait un impact financier considérable sur la rentabilité des commerçants indépendants, et sur l'ensemble du secteur du libre-service, sans compter l'image négative qu'elle entraînerait sur les innovations technologiques.

Le commerce alimentaire indépendant : pas si rentable !

Peu le savent : **73% du commerce alimentaire** aujourd'hui est composé de magasins indépendants, franchisés/affiliés/adhérents à de grandes enseignes. Selon notre dernière analyse de rentabilité sur plus de 300 indépendants, **30% des entreprises du secteur alimentaire indépendant en libre-service sont en perte** (à l'exception de 2020, année exceptionnelle due au Covid), tandis que 60 à 70% d'entre eux subiront

des pertes en 2022 en raison de la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation. L'introduction d'une telle taxe aurait pu être la goutte qui aurait fait déborder la vase et entraîner la fermeture de nombreux commerces alimentaires.

Par ailleurs, l'impact de l'automatisation sur les emplois et les compétences des vendeurs est à relativiser. Les caisses traditionnelles subsisteront, et le métier de caissier est en évolution notamment vers un service de conseils personnalisés. Enfin, on constate dans le secteur des difficultés à trouver du personnel pour pourvoir aux emplois vacants.

La taxe est suspendue ...

Les politiques nous ont entendus ! Le 19 août dernier, le gouvernement bruxellois a suspendu la taxe, qu'elle qualifie de contre-productive. Selon le ministre Bernard Clerfayt, cette taxe pourrait indirectement avoir des effets contre-productifs sur le développement de la région bruxelloise. « *Cela était nécessaire pour deux raisons : un manque de motivation et l'intérêt local de collecter de l'argent ne prévaut pas sur l'intérêt général de moderniser le lieu de travail,* » a déclaré le ministre à la VRT.

... mais pas supprimée

Étant donné que le gouvernement de Bruxelles suspend la taxe la commune a 40 jours pour statuer et imposer la taxe malgré tout. Bien que la chance semble mince, Molenbeek devra soit trouver une meilleure argumentation et modifier la mesure, soit la retirer purement et simplement.

[Retour aux actualités](#)